



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00691610-DE

Publié le : 06/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

#### Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAFF

#### Secrétaire :

Mme Marie ZEHAFF

#### Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

#### Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 9. Décision modificative n° 2-2022

Délibération n° 2022/006916

## Décision modificative n° 2 - 2022

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 1	15/09/2022	Favorable (3 contre)

### Résumé :

Cette deuxième décision modificative de l'année présente un volume global de 2,46 M€ de mouvements (2,22 M€ en réels et 0,24 M€ en ordre) et concerne le budget principal et le budget annexe Forêts.

Cette décision modificative est marquée principalement par **un programme spécifique en matière d'accélération de la transition énergétique (581 K€)** au vu de l'urgence climatique et des hausses des tarifs énergétiques, et par la prise en compte des **décisions nationales en matière de ressources humaines (avec un impact de + 1,3 M€)**, avec notamment la hausse de 3,5 % de la grille indiciaire, financées en partie par **l'utilisation du solde des dépenses imprévues (740 K€)**.

En recettes, on peut notamment souligner **le complément au titre du FPIC (+ 757 K€)** suite à la réception de la notification. Le Budget Primitif 2022 a été construit sur une hypothèse de sortie du bénéfice du FPIC et donc avec l'inscription d'une recette de moitié par rapport à 2021. L'éligibilité pour 2022 de notre territoire au FPIC a été confirmée (classement au 722<sup>ème</sup> rang sur 745<sup>ème</sup> dernier éligible). Dans le cadre d'une répartition de droit commun entre Grand Besançon Métropole (GBM) et ses communes, une recette de 1 377 574 € revient à la Ville au titre de l'exercice 2022.

Cette deuxième décision modificative de l'année présente un volume global de **2,46 M€ de mouvements (2,22 M€ en réels et 0,24 M€ en ordre)** et concerne le budget principal et le budget annexe Forêts.

Cette décision modificative est marquée principalement par **un programme spécifique en matière d'accélération de la transition énergétique (581 K€)** au vu de l'urgence climatique et des hausses des tarifs énergétiques, ainsi que par la prise en compte des **décisions nationales en matière de ressources humaines (avec un impact de + 1,3 M€)**, avec notamment la hausse de 3,5 % de la grille indiciaire.

### I - Le budget principal

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 1 090 157 € et à 1 312 437 € (dont 241 980 € liés à des opérations d'ordre patrimoniales).

#### 1 - En fonctionnement (mouvements réels)

Les propositions en recettes réelles (1 090 157 €) se décomposent comme suit :

- **+ 757 K€** suite à la réception de la notification du **Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC)**.

Le Budget Primitif 2022 a été construit sur une hypothèse de sortie du bénéfice du FPIC (le classement de 2021 restant proche du seuil de sortie même s'il était plus favorable que celui

de 2020, ne permettait en effet pas de disposer pour 2022 d'une garantie d'éligibilité) et donc avec l'inscription d'une recette de moitié par rapport à 2021.

Suite à la notification reçue de l'Etat par Grand Besançon Métropole, l'éligibilité pour 2022 de notre territoire au FPIC a été confirmée (classement au 722<sup>ème</sup> rang sur 745<sup>ème</sup> dernier éligible). Dans le cadre d'une répartition de droit commun entre Grand Besançon Métropole (GBM) et ses communes, une recette de 1 377 574 € revient à la Ville au titre de l'exercice 2022 ;

- **+ 87 K€** au titre des **certificats d'économie d'énergie** qui permettent de financer en 2022 des actions en faveur de la transition écologique et énergétique qui sont développées ci-après ;
- **+ 51 K€** liés à la **fiscalité directe** et plus particulièrement à des rôles supplémentaires émis entre mai et juin 2022 au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- **+ 214 K€** pour l'inscription de recettes principalement de **subventions** (160 K€) émanant de nos différents partenaires (Etat, Région, GBM, CAF...), des **mécénats** octroyés dans le cadre de différentes actions et programmations culturelles (13 K€), de produits issus de ventes de matériels divers (14 K€) et du désherbage des bibliothèques municipales (9 K€). Une majeure partie de ce produit de recettes fait l'objet d'une réaffectation en dépenses ;
- **- 19 K€** pour ajustement de la prévision budgétaire du **Fonds de Compensation pour la TVA** en fonctionnement suite à la notification du produit revenant à la Ville.

Les propositions en dépenses (1 090 157 €) s'établissent principalement comme suit :

- **+ 1 283 K€** en matière de charges de personnel avec notamment **+ 1 135 K€** au titre de **l'incidence du coût de l'augmentation du point d'indice (+ 3,5 %)** dans la Fonction Publique au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (coût en année pleine 2 270 K€), **+ 115 K€** pour **l'indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat** dont bénéficieront certains agents qui ont vu leur traitement indiciaire évoluer moins vite que l'indice à la consommation sur une période de référence de 4 ans, **+ 25 K€** pour **la revalorisation de la catégorie B** avec une mise en application au 1<sup>er</sup> septembre 2022 (coût en année pleine : 74 K€) , **+ 4 K€** au profit des apprentis et assistantes maternelles **suite à l'augmentation du Salaire Minimum de Croissance** au 1<sup>er</sup> août dernier. A cette somme, s'y ajoute un montant de 19 K€ dédié à des dépenses de formation du personnel (formation BAFA des animateurs périscolaires et formations obligatoires relatives à la maîtrise sanitaire) et au financement (par l'inscription d'une recette de la CAF d'égal montant) de 2 postes complémentaires d'animateurs périscolaires pour les enfants à besoins particuliers dès cette rentrée scolaire.

Comme indiqué lors du vote de la décision modificative n° 1 au mois de juin dernier, le solde de l'enveloppe des dépenses imprévues, soit **740 K€**, est mobilisé afin de financer une partie de ces mesures.

- **+ 117 K€** dans le domaine de la voirie pour :
  - l'achat de fournitures de voirie nécessaires pour enlèvement des graffitis, suite à l'augmentation des coûts de matières premières (33 K€),
  - la nouvelle Taxe Générale sur les Activités Polluantes assise sur le tonnage des déchets non dangereux collectés sur la voirie (26 K€),
  - la collecte et le traitement considérablement en hausse des bouteilles de protoxyde d'azote (40 K€),
  - la location d'une balayeuse (10 K€) et le nettoyage du débourbeur à la station de lavage du service propreté (8 K€).

Ces dépenses sont financées en grande partie par un redéploiement de crédits dans une logique d'optimisation des budgets inscrits.

- **+ 130 K€** afin d'ajuster la prévision budgétaire des admissions en non-valeur et des créances éteintes au vu des non recouvrements constatés par le Service de Gestion Comptable.
- **+ 35 K€** au titre du sport avec la mise en place d'un dispositif pour **le sport amateur** permettant de plafonner à - 20 % les baisses de subventions aux associations ayant connu des diminutions du nombre de leurs licenciés d'une saison sportive à l'autre (16 K€), l'attribution d'aides spécifiques au regard de situations particulières (10 K€) et une enveloppe destinée aux associations sport de glace impactées par le report de l'ouverture de la patinoire à mi-septembre et aux associations investies dans des actions éducatives ou d'animations de quartier (9 K€).
- **+ 50 K€** relatifs à des actions d'animation et de communication, notamment dans le cadre du Marché de Noël, du parcours de femmes et du dispositif « ville apaisée » en déploiement, **+ 30 K€** de gardiennage et de sécurisation du marché de Noël, **+ 36 K€** de coût supplémentaire de location des archives municipales suite à l'augmentation des charges de chauffage des locaux, **+ 10 K€** afin de poursuivre l'étude éthologique du parc zoologique dans le cadre de la consultation sur le bien-être animal et l'accompagnement dans l'évolution du zoo et **+ 12 K€** de commissions et frais liés aux ventes Agorastore (le produit des cessions de matériels étant parallèlement inscrit lors de cette étape budgétaire en recettes d'investissement).

Outre les réaffectations de subventions et de mécénats évoquées précédemment, divers redéploiements de crédits à l'intérieur de la même section (sans incidence budgétaire) ou de section à section (modifiant ainsi l'équilibre par section) permettent par ailleurs de positionner des crédits votés d'un chapitre budgétaire à l'autre (charges à caractère général, subventions...) en favorisant une utilisation optimisée des crédits prévus au budget.

## **2 - En investissement (mouvements réels)**

Les propositions en dépenses réelles (1 070 457 €) se décomposent principalement comme suit :

- **Un effort exceptionnel de 581 K€ est déployé dans la présente décision modificative en complément des crédits prévus au budget pour accélérer encore la transition énergétique de la Ville en lien avec l'urgence climatique et la hausse des coûts énergétiques .**

**D'une part, + 275 K€ permettront d'accélérer le remplacement des installations d'éclairage et ainsi diminuer les consommations d'énergie dans les équipements municipaux.** Des systèmes d'éclairage obsolètes seront ainsi remplacés par des LED, sans modification des installations électriques existantes. Ces travaux interviendront sur des équipements jugés prioritaires et énergivores, tels que le stade d'entraînement d'athlétisme et de football du complexe sportif Léo Lagrange, le pôle sportif des Montboucons, la Maison de quartier Nelson Mandela, le groupe scolaire Helvétie, le centre technique municipal, le centre Sancey,... Les projets ciblés permettront d'économiser plus de 110 000 kWh.

**D'autre part, + 266 K€ sont prévus pour accroître le développement des installations photovoltaïques** en autoconsommation et en revente (en complément du programme spécifique dédié au BP de 300 K€). Ces crédits permettront également de lutter contre la crise énergétique et de générer des recettes avec un temps de retour sur investissement inférieur à 15 ans. Le déploiement de ces installations est notamment prévu sur le théâtre de l'Espace à Planoise, les groupes scolaires Pierre et Marie Curie et Herriot, ce dernier site étant à l'étude.

**40 K€** sont enfin prévus pour poursuivre le **développement des autres énergies renouvelables.**

Ces actions sont financées à hauteur de 81 K€ par les ventes de Certificats d'Economie d'Energie.

- **Dans le domaine de la protection du patrimoine culturel, + 120 K€** sont affectés à la Citadelle afin d'améliorer la sécurité incendie au niveau du Front de secours et du Bâtiment des Officiers pour la protection des collections.
- **En matière de soutien à la culture, 45 K€** de redéploiement de crédits interviendront entre chapitres budgétaires pour octroyer une subvention d'équipement à l'association Passe-Muraille afin que la structure procède au remplacement de son chapiteau **et 25 K€** pour l'amélioration de l'équipement scénique du Bastion. Au sein des bibliothèques municipales, **+ 24 K€** sont inscrits pour renforcer la protection des ouvrages et l'enrichissement des collections, suite notamment aux recettes en provenance de mécénats et de ventes de livres désherbés.
- **+ 50 K€** pour engager les premières études de programmation sur **le projet de création d'une Maison des Femmes.**
- **+ 35 K€ au titre du domaine de la voirie**, afin d'améliorer le jalonnement piéton en cœur de Ville et moderniser le matériel roulant municipal et **+ 10 K€** destinés aux petits travaux du complexe du marché Beaux-Arts.
- **+ 100 K€** dans le but d'alimenter le compte de versement d'avances sur les marchés de travaux suite à une modification comptable d'imputation budgétaire.

Les propositions en recettes réelles (1 070 457 €) s'établissent principalement comme suit :

- **+ 675 K€ dans le but d'ajuster la prévision budgétaire de FCTVA** suite à la notification d'attribution pour les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2021.
- **+ 321 K€ au titre de subventions notifiées** dans le cadre du soutien des projets d'investissement portés par la Ville. Des subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour son soutien à l'implantation d'une chaufferie biomasse au groupe scolaire Jules Ferry (55 K€), à la restauration du patrimoine Vauban UNESCO (24 K€), à l'aménagement des aires de jeux dans les quartiers (30 K€), au plan d'investissement du Muséum d'histoire naturelle de la Citadelle (20 K€) sont inscrites à la présente décision modificative.

125 K€ sont également proposés en provenance de l'Union Européenne (FEDER) pour la requalification de la place Olof Palme, 30 K€ de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux annuels de rénovation des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et 27 K€ du Département du Doubs pour la conduite des études sur le site Saint-Jacques.

10 K€ sont inscrits pour des recettes de mécénat suite à l'acquisition d'un lavis de Pierre-Adrien Pâris.

- **+ 66 K€** pour constater l'encaissement du produit des ventes aux enchères de véhicules du parc automobile.

## **II - Les budgets annexes**

Seul le budget annexe Forêts est concerné par cette décision modificative par des inscriptions budgétaires de 55 K€ en dépenses et en recettes.

### **1 - En recettes réelles**

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 55 K€ et correspondent à un ajustement du produit des coupes de bois du fait de ventes supplémentaires de feuillus et de résineux.

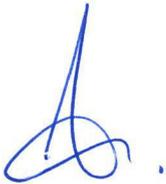
## 2 - En dépenses réelles

Sur les 55 K€ prévus en dépenses, 30 K€ concernent des charges de personnel avec un ajustement de prévision budgétaire relatif notamment à l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (5 K€). Les 25 K€ restants correspondent à des frais dus à l'Office National des Forêts (frais de garderie...) et à des dépenses d'équipement de protection individuelle pour le personnel de ce budget annexe.

**Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.**

**A la majorité des suffrages exprimés (10 contre - 4 abstentions), le Conseil Municipal vote la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2022 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint.**

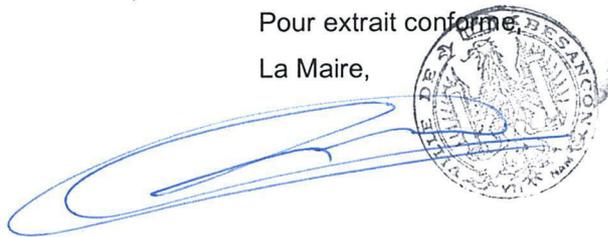
La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,  
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 10

Abstentions\*: 4

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Principal	Budget Forêts
011	Charges à caractère général	532 683,00	25 000,00
012	Charge de personnel et frais assimilés	1 287 510,00	30 000,00
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante	99 964,00	
656	Frais de fonctionnement des Groupes d'Elus		
<b>Total dépenses de gestion des services</b>		<b>1 920 157,00</b>	<b>55 000,00</b>
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles	-90 000,00	
68	Dotations aux provisions		
022	Dépenses imprévues	-740 000,00	
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 090 157,00</b>	<b>55 000,00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>		
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>		
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>			
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 090 157,00</b>	<b>55 000,00</b>
<b>D 002 Résultat reporté</b>			
<b>Restes à réaliser N-1</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 090 157,00</b>	<b>55 000,00</b>
013	Atténuations de charges		
70	Produits des services, du domaine et ventes	13 495,00	55 000,00
73	Impôts et taxes	807 883,00	
74	Dotations et participations	154 069,00	
75	Autres produits de gestion courante	9 078,00	
<b>Total recettes de gestion des services</b>		<b>984 525,00</b>	<b>55 000,00</b>
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	105 632,00	
78	Reprises sur provisions		
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 090 157,00</b>	<b>55 000,00</b>
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>		
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>		
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>			
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 090 157,00</b>	<b>55 000,00</b>
<b>R 002 Résultat reporté</b>			
<b>Restes à réaliser N-1</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 090 157,00</b>	<b>55 000,00</b>
<b>RESULTAT SECTION</b>			

## BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Principal	Budget Forêts
20	Immobilisations incorporelles	-29 590,00	
204	Subventions d'équipement	70 000,00	
21	Immobilisations corporelles	769 860,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	260 187,00	
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>1 070 457,00</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectation à...		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
020	Dépenses imprévues		
<b>Total dépenses financières</b>			
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers</b>		
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 070 457,00</b>	
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>		
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	241 980,00	
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>241 980,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 312 437,00</b>	
<b>D 001 Résultat reporté</b>			
<b>Restes à réaliser N-1</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 312 437,00</b>	
13	Subventions d'investissement	329 063,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>329 063,00</b>	
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	675 138,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
18	Compte de liaison : affectation à ...		
26	Particip., créances rattachées à des particip.		
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits cessions immobilisations	66 256,00	
<b>Total recettes financières</b>		<b>741 394,00</b>	
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers</b>		
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 070 457,00</b>	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>		
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	241 980,00	
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>241 980,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 312 437,00</b>	
<b>R 001 Résultat reporté</b>			
<b>Restes à réaliser N-1</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 312 437,00</b>	
<b>RESULTAT SECTION</b>			